

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance du 15 septembre 2026

Délibérations n° SMAP74-2026-011 à n° SMAP74-2026-013

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Avis de Publication

Monsieur le Président du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie certifie que :

- le registre des délibérations n° RCS-SMAP74-2026-05 de la séance du Comité Syndical du 15 septembre 2026 (délibérations n° SMAP74-2026-011 à SMAP74-2026-013) a été publié ce jour sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr

Il est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-66-84-20 sans limitation de durée.

- **toutes les délibérations de cette séance ont été transmises en Préfecture le 06 octobre 2026 et sont exécutoires à compter du 08 octobre 2026**, date de publication sur internet.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 08-10-2026 : RCS-SMAP74-2026-05 – Registre des délibérations du Comité Syndical du 15 septembre 2026
- 21-09-2026 : PVCS-SMAP74-2026-04 – Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 23 juin 2026

***Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage de la Mairie de
Saint-Pierre-en-Faucigny – 1 place de la Mairie
74807 Saint-Pierre-en-Faucigny et sur le site internet du Conseil départemental
(www.hautesavoie.fr)***

Fait à Annecy, le 08 octobre 2026

Pour le Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir
Public de Haute-Savoie,
La Responsable du Secrétariat des Séances du
Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-
Savoie,

**SYNDICAT MIXTE DE
L'ABATTOIR PUBLIC DE
HAUTE-SAVOIE**

Signature numérique
de Sophie
LANGANNE
Date : 2026.10.08
11:27:34 +02'00'

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Séance du 15 septembre 2026

Délibérations n° SMAP74-2026-011 à n° SMAP74-2026-013

Délibération n°	Objet
SMAP74-2026-011	Indemnités du Président et des Vice-Présidents du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie
SMAP74-2026-012	Demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
SMAP74-2026-013	Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2027

Séance du 15 septembre 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, dûment convoqué le 07 septembre de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique, en visioconférence le 15 septembre de la même année à 18h00, sous la Présidence de M. Michel GREBOT, Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par M. Jean-Philippe MAS.

Sont présents :

Mme Fabienne DULIEGE, M. Denis SERVAGE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Jean-Marc BOUCHET, **Vice-Présidents**

Mme Agnès GAY, M. Joël BAUD-GRASSET, Mme Magali MUGNIER, M. Jean-Pascal ALBRAN, Mme Josette CHARVIER, MM. Denis MAIRE, David RATSIMBA, Maxime JULLIARD, Jean-Philippe MAS, Eric GAZANION, Mme Régine MAYORAZ, M. Emmanuel BOGILLOT, **Titulaires**

M. Gérard LAMBERT, Mmes Marie-Antoinette METRAL, Béatrice VALLEJO, Audrey CAPELLI, **Suppléants**

Absent représenté :

M. Serge BERNARD-GRANGER

Absents excusés :

M. Martial SADDIER, Mmes Nicole BLOC, Aurélia GOMILA, Sandrine DETURCHE, MM. Olivier BARRAS, Johann BONTEMPS, Michel MERMIN, Gérard FOURNIER-BIDOZ, William CHALENÇON, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Max MEYNET-CORDONNIER, Marc PAGET, Stéphane RIALLAND



Délégation de vote :

M. Serge BERNARD-GRANGER donne pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

n° SMAP74-2026-011

RAPPORTEUR : Michel GREBOT

OBJET : INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR PUBLIC DE HAUTE-SAVOIE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, dûment convoqué le 07 septembre 2026, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de :

M. Michel GREBOT, Président

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme Fabienne DULIEGE, M. Denis SERVAGE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Jean-Marc BOUCHET
Autres membres :	Titulaires Mme Agnès GAY, M. Joël BAUD-GRASSET, Mme Magali MUGNIER, M. Jean-Pascal ALBRAN, Mme Josette CHARVIER, MM. Denis MAIRE, David RATSIMBA, Maxime JULLIARD, Jean-Philippe MAS, Eric GAZANION, Mme Régine MAYORAZ, M. Emmanuel BOGILLOT Suppléants M. Gérard LAMBERT, Mmes Marie-Antoinette METRAL, Béatrice VALLEJO, Audrey CAPELLI
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. Serge BERNARD-GRANGER donne pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
M. Martial SADDIER, Mmes Nicole BLOC, Aurélia GOMILA, Sandrine DETURCHE, MM. Olivier BARRAS, Johann BONTEMPS, Michel MERMIN, Gérard FOURNIER-BIDOZ, William CHALENÇON, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Max MEYNET-CORDONNIER, Marc PAGET, Stéphane RIALLAND	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	35	Adopté à l'unanimité	
Présent(e)s :	21	Voix Pour	22
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	1 / 13	Voix contre	0
Suffrages exprimés :	22	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L5721-8, L.5211-12 et suivants ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-0040 du 10 juillet 2025 portant création du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de la Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° SMAP74-2026-002 du 23 juin 2026 portant élection de M. Michel GREBOT, en qualité de Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° SMAP74-2026-004 portant élection des sept Vice-Présidents du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie.

Les visas ci-avant ayant été exposés, M. le Président porte à la connaissance du Comité Syndical que la réglementation prévoit que l'attribution d'indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents est subordonnée à une délibération spécifique, à prendre dans les trois mois suivant la création ou le renouvellement du Comité Syndical et accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Comité Syndical.

En raison des délais des procédures administratives relatives au projet bâtiminaire et des délais des travaux pour la construction de l'abattoir, M. le Président indique, d'une part qu'il n'est pour le moment pas nécessaire d'attribuer des indemnités de fonction aux élus, et d'autre part, qu'il n'est pas possible pour le moment de fixer une date de début des indemnités en corrélation avec la mise en service de l'abattoir.

Ainsi, il est proposé qu'aucune indemnité ne soit versée au Président et aux Vice-Présidents du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie pour ce début de mandat. Au regard de la situation, il est proposé que le Comité Syndical pourra statuer de nouveau sur ce point dans les mois précédant la mise en service de l'abattoir, étant donné la charge de travail qui pèsera probablement sur les élus à compter de cette période.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas verser d'indemnités au Président et aux Vice-Présidents du Syndicat pour ce début de mandat.

DIT que la possibilité de versement d'indemnités au Président et aux Vice-Présidents du Syndicat pourra être étudiée ultérieurement dans les quelques mois précédant la mise en service de l'abattoir.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
**Le Président du Syndicat Mixte de
l'Abattoir Public de Haute-Savoie,**

Michel GREBOT

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

n° SMAP74-2026-012

RAPPORTEUR : Michel GREBOT

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, dûment convoqué le 07 septembre 2026, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de :

M. Michel GREBOT, Président

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme Fabienne DULIEGE, M. Denis SERVAGE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Jean-Marc BOUCHET
Autres membres :	<u>Titulaires</u> Mme Agnès GAY, M. Joël BAUD-GRASSET, Mme Magali MUGNIER, M. Jean-Pascal ALBRAN, Mme Josette CHARVIER, MM. Denis MAIRE, David RATSIMBA, Maxime JULLIARD, Jean-Philippe MAS, Eric GAZANION, Mme Régine MAYORAZ, M. Emmanuel BOGILLOT <u>Suppléants</u> M. Gérard LAMBERT, Mmes Marie-Antoinette METRAL, Béatrice VALLEJO, Audrey CAPELLI
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. Serge BERNARD-GRANGER donne pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
M. Martial SADDIER, Mmes Nicole BLOC, Aurélia GOMILA, Sandrine DETURCHE, MM. Olivier BARRAS, Johann BONTEMPS, Michel MERMIN, Gérard FOURNIER-BIDOZ, William CHALENÇON, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Max MEYNET-CORDONNIER, Marc PAGET, Stéphane RIALLAND	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	35	Adopté à l'unanimité	
Présent(e)s :	21	Voix Pour	22
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	1 / 13	Voix contre	0
Suffrages exprimés :	22	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-0040 du 10 juillet 2025 portant création du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de la Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° SMAP74-2025-006 du 17 novembre 2025 relative au Débat d'orientation budgétaire 2026 du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° SMAP74-2026-001 du 16 janvier 2026 approuvant le Budget Primitif du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° SMAP74-2026-002 du 23 juin 2026 portant élection de M. Michel GREBOT, en qualité de Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° SMAP74-2026-008 du 23 juin 2026 fixant les délégations de pouvoir du Comité Syndical au Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie.

Les visas ci-avant ayant été exposés, M. le Président expose que le Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie (SMAP74) a pour objet la construction et l'exploitation d'un abattoir public départemental performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir des conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire haut-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1500 tonnes/an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

M. le Président rappelle que le coût de la construction de l'abattoir public départemental est estimé à 13 125 977 € HT (hors foncier).

La Région, en tant que cheffe de file en matière de développement économique à travers son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et Internationalisation (SRDEII) s'est montrée favorable au soutien de ce projet.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention d'un montant de 500 000 € auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement des investissements relatifs à la construction de l'abattoir.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

SOLLICITE le soutien financier du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur 500 000 € du montant total des investissements spécifiques à la construction de l'abattoir.

AUTORISE M. le Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie à signer tout document afférent à ce dossier et à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
**Le Président du Syndicat Mixte de
l'Abattoir Public de Haute-Savoie,**

Michel GREBOT

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026
n° SMAP74-2026-013

RAPPORTEUR : Michel GREBOT

OBJET : AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
LE VOTE DU BUDGET 2027

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, dûment convoqué le 07 septembre 2026, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de :

M. Michel GREBOT, Président

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme Fabienne DULIEGE, M. Denis SERVAGE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Jean-Marc BOUCHET
Autres membres :	Titulaires Mme Agnès GAY, M. Joël BAUD-GRASSET, Mme Magali MUGNIER, M. Jean-Pascal ALBRAN, Mme Josette CHARVIER, MM. Denis MAIRE, David RATSIMBA, Maxime JULLIARD, Jean-Philippe MAS, Eric GAZANION, Mme Régine MAYORAZ, M. Emmanuel BOGILLOT Suppléants M. Gérard LAMBERT, Mmes Marie-Antoinette METRAL, Béatrice VALLEJO, Audrey CAPELLI
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. Serge BERNARD-GRANGER donne pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
M. Martial SADDIER, Mmes Nicole BLOC, Aurélia GOMILA, Sandrine DETURCHE, MM. Olivier BARRAS, Johann BONTEMPS, Michel MERMIN, Gérard FOURNIER-BIDOZ, William CHALENÇON, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Max MEYNET-CORDONNIER, Marc PAGET, Stéphane RIALLAND	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	35	Adopté à l'unanimité	
Présent(e)s :	21	Voix Pour	22
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	1 / 13	Voix contre	0
Suffrages exprimés :	22	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-0040 du 10 juillet 2025 portant création du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de la Haute-Savoie ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n° SMAP74-2025-012 du 17 novembre 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier et son annexe ;

Vu la délibération n° SMAP74-2026-001 du 16 janvier 2026 sur l'approbation du Budget Primitif 2026 ;

Les visas ci-avant ayant été listés, M. le Président rappelle que, dans le cas où le budget du Syndicat Mixte n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, de :

- sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; l'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits ;
- pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme (AP) ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, de les liquider et les mandater dans la limite des Crédits de Paiement (CP) prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'Autorisation de Programme ou d'engagement ;
- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le budget 2027 sera soumis au Comité Syndical au début de l'année 2027, il est donc proposé d'autoriser les dépenses d'investissement suivantes.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du Budget Primitif 2026 s'élèvent au total à 2 238 019,00 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 559 504,75 €.

Chapitres	Budget total 2026 (en €)
20	699 340,00
21	510 000,00
23	1 028 679,00
Total	2 238 019,00

Le Comité Syndical est saisi afin d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du Budget Primitif 2027, dans la limite d'un montant de 559 504,75 €, selon la répartition suivante :

Chapitres	25 % du budget total
20	174 835,00
21	127 500,00
23	257 169,75
Total	559 504,75

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

AUTORISE M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2027, dans la limite d'un montant de 559 504,75 €, selon la répartition suivante :

Chapitres	25 % du budget total
20	174 835,00
21	127 500,00
23	257 169,75
Total	559 504,75

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,

**Le Président du Syndicat Mixte de
l'Abattoir Public de Haute-Savoie,**

Michel GREBOT

Publication du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Directeur de la Publication : M. Michel GREBOT, Président du Syndicat Mixte
Rédaction : Services du Département mis à disposition du Syndicat Mixte

Publié sur le site internet du Département de la Haute-Savoie le 08 octobre 2026

Impression : Département de la Haute-Savoie

Contact : Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie
Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny – 1 place de la Mairie
CS 90307
74807 Saint-Pierre-en-Faucigny